

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 29 NOVEMBRE 2018 - SEANCE N°02

Date : 29/11/18

Séance n° 02 - 18/19

Présidence : M. Gommé, Proviseur

Secrétariat : Mme Vallade, SAENES

Membres excusés : 5

Absents : 0

Nombre de membres présents : 23

Heure de début : 18h20

Heure de fin : 20h23

Quorum : 15

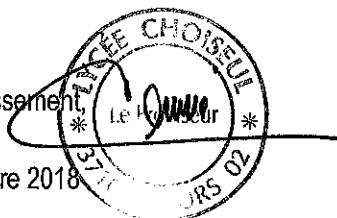
| N° ET NATURE DES QUESTIONS TRAITÉES | N° DE PAGE | RESERVE A L'ADMINISTRATION DESTINATAIRE |
|---|------------|---|
| <p>Ordre du jour :</p> <ol style="list-style-type: none">1. Désignation du secrétaire de séance2. Adoption du PV du précédent Conseil d'administration (06/11/18) <p>A. ORGANISATION PEDAGOGIQUE</p> <p>B. GESTION MATERIELLE ET FINANCIERE</p> <ol style="list-style-type: none">1. Affaires financières<ul style="list-style-type: none">▪ Budget primitif de l'exercice▪ Admissions en non valeur▪ Protocole régissant les périodes de stages en entreprises2. Contrats et conventions<ul style="list-style-type: none">▪ Contrat Suez (bacs à graisses)▪ Licences Adobe3. Divers<ul style="list-style-type: none">▪ Convention d'occupation par NAS pour avis | | |

Le Président,

Le Secrétaire de séance, Mme Vallade

Le Chef d'établissement,

Date : 4 décembre 2018



A handwritten signature in black ink, likely belonging to Mme Vallade.

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 29 NOVEMBRE 2018 - SEANCE N°02

| CONSEIL D'ADMINISTRATION | RESERVE A L'ADMINISTRATION DESTINATAIRE |
|--|---|
| <p>23 membres présents, le quorum étant atteint, le Chef d'établissement ouvre la séance à 18h20.</p> <p>1. <u>Désignation du secrétaire de séance</u> :</p> <p>Madame Vallade, SAENES, prend le secrétariat de la séance.</p> <p>2. <u>Approbation du compte-rendu du précédent Conseil d'administration</u> :</p> <p>Adoption du PV du Conseil d'administration précédent à l'unanimité.</p> | |

| ACTE | ADOPTION DU PV DU PRECEDENT CONSEIL D'ADMINISTRATION | | | |
|--------------|--|-----------|------------|-----------------|
| VOTANTS : 23 | EXPRIMES : 23 | POUR : 23 | CONTRE : 0 | ABSTENTIONS : 0 |

| | |
|------------------------------------|---|
| A. ORGANISATION PEDAGOGIQUE | RESERVE A L'ADMINISTRATION DESTINATAIRE |
| RAS | |

| B. GESTION MATERIELLE ET FINANCIERE | RESERVE A L'ADMINISTRATION DESTINATAIRE | | | | | | | | | | | | | | | | |
|---|---|----------|----------|------|------|----------|----------|----------|----------|------|------|------|------|----------|----------|----------|----------|
| <p>1. Affaires financières</p> <p>▪ Budget primitif de l'exercice :</p> <p>Madame l'Agent comptable présente brièvement la dotation globale financière (DGF) allouée.</p> <p>Arrivée d'un représentant des enseignants à 18h27.</p> <p>La dotation de cette année est de 354 177€ de DGF et 16 431€ pour les travaux. Cette dotation n'est pas calculée sur le même principe que les années précédentes.</p> <p>Historique de la DGF brute depuis 2016 :</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 25%;">2016</th> <th style="width: 25%;">2017</th> <th style="width: 25%;">2018</th> <th style="width: 25%;">2019</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;">326 777€</td> <td style="text-align: center;">334 120€</td> <td style="text-align: center;">315 804€</td> <td style="text-align: center;">306 966€</td> </tr> </tbody> </table> <p>En 2018, le Conseil Régional a complété la DGF de nombreux établissements en difficultés au niveau de la viabilisation : 14 881€ pour nous. Ce montant n'était pas inclus dans la dotation lorsque celle-ci est arrivée mais a été délégué séparément. La subvention travaux est de 16 431€ et figure à part, comme d'habitude. Elle est relativement stable. Par contre, l'EPS (28 159€) n'était jusqu'alors pas inclus dans la DGF, contrairement à cette année. Au final, en intégrant les mêmes subventions pour le calcul, voici l'évolution :</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 25%;">2016</th> <th style="width: 25%;">2017</th> <th style="width: 25%;">2018</th> <th style="width: 25%;">2019</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;">372 270€</td> <td style="text-align: center;">379 110€</td> <td style="text-align: center;">372 837€</td> <td style="text-align: center;">370 608€</td> </tr> </tbody> </table> <p>Nous avons donc une diminution de la DGF malgré une augmentation d'effectif. La DGF est calculée sur les effectifs de N-2. Il a tout de même été tenu compte d'une augmentation de 135 élèves.</p> <p>Madame l'Agent comptable et Monsieur le Proviseur ont demandé des explications à la Région pour connaître la raison de cette diminution de DGF malgré l'augmentation des effectifs. Il semblerait qu'il y ait des effets de seuils qui tassent la subvention malgré l'augmentation des effectifs. Cependant, nos dépenses contraintes sont de plus en plus fortes.</p> | | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 326 777€ | 334 120€ | 315 804€ | 306 966€ | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 372 270€ | 379 110€ | 372 837€ | 370 608€ |
| 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | | | | | | | | | | | | | | |
| 326 777€ | 334 120€ | 315 804€ | 306 966€ | | | | | | | | | | | | | | |
| 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | | | | | | | | | | | | | | |
| 372 270€ | 379 110€ | 372 837€ | 370 608€ | | | | | | | | | | | | | | |

Cette année, le service Administration et Logistique (ALO) est couvert en utilisant 91% de la DGF. Il reste 9% pour le service activités pédagogiques (AP) et la vie de l'élève (VE). Les instructions de la Région sont très clairement définies dans la circulaire relative à l'élaboration du budget : « la dotation globale de fonctionnement doit couvrir en priorité les dépenses obligatoires, de viabilisation et les contrats ».

Les représentants des enseignants remarquent qu'il n'est pas logique de ne pas considérer le matériel pédagogique, tels que des bédons en sciences par exemple, comme du matériel obligatoire et donc faisant partie des dépenses contraintes car indispensables à l'apprentissage des élèves. Madame l'Agent comptable explique que les dépenses pédagogiques sont financées par des prélèvements sur fonds de roulement (FDR). Situation qui ne pourra durer très longtemps, ce dernier n'étant plus qu'à 41 jours de fonctionnement avec un ponctionnement de 50 000€ pour le budget (55 jours au dernier compte financier). Le FDR ne devrait servir qu'à gérer l'imprévu et ce n'est malheureusement pas le cas. Une élève s'inquiète de ces prélèvements sur FDR qui ne pourront durer bien longtemps.

Dans la DGF, la Région a octroyé 17 338€ dévolus aux contrats obligatoires. Cependant, nos besoins pour couvrir nos contrats obligatoires sont de 19 076,26€. Sans compter plus de 64 129,91€ de contrats non pris en charge financièrement par la Région.

Tout cela fait que, pour présenter un budget sincère, Madame l'Agent comptable doit utiliser 91% de la DGF pour couvrir les besoins du service ALO. Il a été décidé de ponctionner 50 000€ du FDR pour financer les besoins connus du service AP et réaliser un budget sincère.

La décision concernant les manuels scolaires n'étant pas encore connue, aucune subvention n'a été inscrite (subvention supprimée en 2018).

Un représentant des enseignants s'étonne d'une explosion des dépenses sur le service ALO (frais de réception, frais d'affranchissement, chauffage...). Il souligne que des économies doivent être engagées. Madame l'Agent comptable reconnaît une explosion des affranchissements (examens, inscriptions, réinscriptions, courriers de retards...) et souligne que les marchés publics et contrats mis en place par l'établissement visent cet objectif d'économie. La dématérialisation a également conduit à un surcoût pour l'établissement car les factures doivent être rematérialisées en double exemplaires, les marchés également... Les marchés d'électricité et de gaz ont augmenté de 20%. Un représentant des enseignants propose de baisser le chauffage dans l'établissement.

Le représentant de la Région devant se rendre à un autre Conseil d'administration souhaite cependant prendre la parole pour expliquer que la Région s'est engagée sur la gratuité des manuels scolaires et que cela ne changera pas jusqu'en 2021. Une expérimentation du renforcement de la capacité numérique des lycées va être mise en place : équipement wifi et tablettes pour limiter les manuels scolaires. Il n'est cependant pas question qu'il reste 1€ à charge pour les familles. Concernant la DGF, elle est en hausse de 16 511€ selon les services de la Région mais il constate cependant, suite à la présentation de Madame l'Agent comptable, une baisse et souligne que le prélèvement sur le FDR n'est pas viable à long terme. Sur le budget 2020, un prélèvement sur FDR sera impossible. La dotation travaux a quant-à elle augmenté car elle est calculée sur la DGF. Madame l'Agent comptable le reconnaît mais souligne qu'elle est calculée sans l'intégration de l'EPS et sans la subvention complémentaire de viabilisation. Il remarque que le montant des contrats est très important et annonce que les services régionaux travailleront avec le lycée pour voir si des économies sont réalisables.

Départ du représentant de la Région à 19h07. Le quorum repasse à 23.

Un enseignant demande des détails sur le service AP et notamment sur les crédits Erasmus et la taxe d'apprentissage. Madame l'Agent comptable explique qu'il s'agit de crédits affectés qui n'ont pas

d'incidence sur la DGF. Elle précise que dans la lecture du budget, les codes 1 et 2 correspondent à des crédits affectés.

Concernant les possibilités d'économies, un représentant des enseignants remarque qu'une distribution systématique de photocopies n'est pas nécessaire. L'Agent d'encadrement souligne que 25 ramettes de 500 feuilles sont utilisées par jour au lycée, soit 4 à 5 de plus que l'année dernière. Il faut cependant tenir compte de l'augmentation des élèves.

Madame l'Agent comptable souligne que les économies réalisées viennent alimenter en fin d'année le fonds de roulement.

Les représentants des enseignants font lecture d'une motion pour expliquer leur vote négatif sur la proposition de budget.

Vote : 16 contre, 3 abstentions, 4 pour

Madame l'Agent comptable précise que le budget sera arrêté par le Préfet en règlement conjoint. Il ne sera donc pas exécutoire au 1^{er} janvier 2019.

▪ **Admissions en non valeur :**

Créances de familles non solvables pour 549,95€

Adoption à l'unanimité.

▪ **Protocole régissant les périodes de stages en entreprises :**

Il y a deux ans, le Rectorat donnait une subvention à hauteur des dépenses réalisées. Désormais, il nous dote d'une enveloppe qui ne nous suffit pas. Nous devons donc demander des dotations complémentaires et revoir nos seuils de remboursement.

Modification du plafond de remboursement qui passe de 1 000€ à 800€ et du repas qui baisse de 1€. La modification majeure impacte les remboursements Erasmus et les stages hors Europe.

Adoption à l'unanimité.

2. Contrats et conventions

▪ **Contrat Suez (bacs à graisses)**

Contrat de pompage et nettoyage du bac à graisses pour 3 ans conclu avec la société SUEZ RV OSIS OUEST (Sanitra Fourier) après mise en concurrence de différentes entreprises. Quatre passages par an.

Adoption à l'unanimité du contrat.

▪ **Licences Adobe :**

Quarante licences ADOBE pour les Arts appliqués pour un montant de 1 198,08€ par an. Engagement pour 3 ans.

Adoption à l'unanimité.

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 29 NOVEMBRE 2018 - SEANCE N°02

| | |
|---|--|
| <p>3. Divers</p> <p>▪ Convention d'occupation par NAS pour avis :</p> <p>Occupation d'un logement de fonction par l'Attachée d'Intendance à compter du 1^{er} février 2019. Occupation par nécessité absolue de service (NAS). Adoption à l'unanimité</p> | |
|---|--|

| | | | | |
|------------------|---|----------|-------------|-----------------|
| ACTE N 38 -18/19 | ADOPTION DU BUDGET INITIAL DE L'EXERCICE 2019 | | | |
| VOTANTS : 23 | EXPRIMES : 23 | POUR : 4 | CONTRE : 16 | ABSTENTIONS : 3 |

| | | | | |
|------------------|---|-----------|------------|-----------------|
| ACTE N 39 -18/19 | REMBOURSEMENT DES FRAIS LIES AUX PERIODES DE FORMATION EN ENTREPRISES | | | |
| VOTANTS : 23 | EXPRIMES : 23 | POUR : 23 | CONTRE : 0 | ABSTENTIONS : 0 |

| | | | | |
|------------------|--------------------------------|-----------|------------|-----------------|
| ACTE N 40 -18/19 | CONTRAT SUEZ – BACS A GRAISSES | | | |
| VOTANTS : 23 | EXPRIMES : 23 | POUR : 23 | CONTRE : 0 | ABSTENTIONS : 0 |

| | | | | |
|------------------|----------------|-----------|------------|-----------------|
| ACTE N 41 -18/19 | LICENCES ADOBE | | | |
| VOTANTS : 23 | EXPRIMES : 23 | POUR : 23 | CONTRE : 0 | ABSTENTIONS : 0 |

| | | | | |
|------------------|---|-----------|------------|-----------------|
| ACTE N 42 -18/19 | ADMISSION EN NON VALEUR DE DEUX CREANCES IRRECOURRABLES | | | |
| VOTANTS : 23 | EXPRIMES : 23 | POUR : 23 | CONTRE : 0 | ABSTENTIONS : 0 |

| QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES | RESERVE A L'ADMINISTRATION DESTINATAIRE |
|---|---|
| <p>1. Il vous a été déposé le 18 octobre, un dossier de demande d'évolution de la carte des formations. Il est prévu que ce dossier soit soumis au vote du Conseil d'administration. Quand sera-t-il réalisé ?</p> <p>Il sera porté à l'ordre du jour du Conseil d'administration de février.</p> <p>2. Les enseignants ont été surpris de la suppression des réunions parents-professeurs, qui s'est décidée sans concertation et ils se demandent quelle en est la raison. D'autre part, ils aimeraient savoir dans quel cadre l'équipe de direction envisage de gérer les demandes de rencontres des parents vis-à-vis des professeurs principaux et éventuellement des autres enseignants.</p> <p>Le choix de ne pas les organiser a été annoncé en septembre à l'occasion de l'examen du calendrier annuel en même temps que la dématérialisation des bulletins trimestriels. Les parents sont invités à prendre contact avec les professeurs principaux à partir de la parution des bulletins en ligne le 17 décembre 2018 comme annoncé à la communauté éducative. Une adaptation du fonctionnement de l'établissement (fermeture avec horaires adaptés) sera possible sur une semaine en janvier pour organiser des rendez-vous avec les parents. Une communication Pronote sera effectuée en amont.</p> <p>3. Certains collègues souhaiteraient que soit amorcée une réflexion sur la part de la viande dans les menus proposés au lycée. Ils se demandent comment celle-ci pourrait être mise en œuvre et comment ils peuvent y être associés. Ils soulignent l'enjeu écologique.</p> <p>Il existe une réglementation spécifique concernant les denrées à distribuer et les grammages à servir. Il s'agit du GEM-RCN et nous appliquons cette réglementation. Les enseignants veulent que la restauration habitue les élèves à manger régulièrement un plat de substitution des protéines une fois par semaine. Madame l'Agent comptable souligne que ce n'est pas à l'établissement de se suppléer à la réglementation. Les élèves soulignent qu'il s'agit d'un mode de vie qu'il ne faut pas imposer aux élèves. Les enseignants souhaitent toutefois qu'une proposition d'alternative à la viande dans le cadre d'une expérimentation soit proposée une fois par semaine.</p> <p>4. Dans quelle mesure l'administration compte participer à l'arbitrage et à l'évaluation des projets de voyages, au vu de la baisse du budget et de la volonté de l'établissement de réduire le nombre de voyages et/ou le montant engagé par le lycée pour les voyages ? Des modalités ou des critères nouveaux sont-ils envisagés pour cette sélection ?</p> <p>Comme évoqué lors du précédent Conseil d'administration, une réunion se tiendra en fin d'année avec les porteurs de projets et une estimation budgétaire de la part du lycée sera donnée à cette occasion.</p> <p>Levée de la séance à 20h23.</p> | |

Vœu à soumettre au vote lors du CA du 29 novembre 2018

Mesdames, Messieurs, membres du CA,

Nous avons décidé de voter contre la proposition de budget qui nous a été soumise, malgré les efforts de l'intendance et de l'équipe de direction pour répartir au mieux la subvention de la Région. Toutefois, nous souhaitons expliquer les raisons qui nous conduisent à nous prononcer dans ce sens : Les effectifs du lycée Choiseul croissent depuis plusieurs années alors que la subvention régionale était jusqu'à présent stable (en baisse même sur les deux dernières années). Pour compenser l'augmentation des effectifs et des dépenses liées, nous avons prélevé sur le fonds de roulement, qui est en diminution constante.

Or aujourd'hui, alors que les effectifs ont encore augmenté, que les frais de viabilisation, de fonctionnement et ceux liés à l'énergie ne cessent de croître, la subvention de la Région accuse une baisse réelle de deux mille euros. Ceci a des conséquences sur les crédits alloués à la pédagogie, en baisse inévitablement (on passe de 180 euros par élève en 2018 à ~~147~~ euros en 2019, soit une baisse de 25%). Ainsi, des économies sont faites au détriment des élèves et des professeurs (annulation de projets de voyages et de sorties, baisse des crédits pour financer des dépenses pédagogiques obligatoires...). Nous estimons que la part du pédagogique dans le budget ne peut être diminuée alors que les besoins augmentent. Il en va des conditions de réussite des élèves et de travail de leurs enseignants.

Nous rappelons par ce vote, notre attachement à un service public d'enseignement de qualité, permettant à tous les élèves de travailler et vivre au lycée dans les meilleures conditions.

Les représentants du personnel du lycée Choiseul

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.